



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

12 juin 2019

Non à un accrobranche au détriment d'une zone Natura 2000

Le collectif citoyen « Le Bois du Val » a été constitué en mai 2019 avec l'objectif de réagir à la construction d'un parcours accrobranche sur le site du Val Saint-Lambert, empiétant en grande partie sur une zone Natura 2000.

Diverses actions ont été entreprises, notamment une pétition (4400 signatures dans et hors de Seraing) et un crowdfunding qui vise à financer un recours au Conseil d'état contre le permis d'urbanisme actuel de l'accrobranche.

Le collectif souhaite que le projet respecte les valeurs de **protection de la nature** et de **promotion de la démocratie locale** qui lui sont chères. Au-delà, le collectif restera attentif au développement du site du Val Saint-Lambert, notamment dans ses aspects de valorisation économique et de développement urbain raisonné.

Par la présente, nous vous convions à une

CONFÉRENCE DE PRESSE

Le lundi 17 juin 2019 à 10h30
Dans les locaux de l'asbl URBAGORA
10 rue Saint-Denis à 4000 Liège

Nous y développerons les actions menées par le collectif et répondrons à vos questions. Nous espérons avoir le plaisir de vous y rencontrer.

Pour le collectif (contact presse)

Xavier Spirlet
info@leboisduval.be
0495.77.65.73

www.leboisduval.be